



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

revenus immobiliers

Question écrite n° 52705

Texte de la question

Mme Claudine Schmid interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur le montant de l'imposition perçue au titre des prélèvements sociaux sur les revenus immobiliers des non-résidents pour l'année 2013. Elle souhaiterait connaître ce montant.

Texte de la réponse

Les revenus immobiliers comprennent les revenus fonciers et les plus-values immobilières. Le montant de l'imposition perçue au titre des prélèvements sociaux sur les revenus fonciers s'est élevé à environ 126 M€ en 2013. Le système d'information ne permet pas de constater le montant de l'imposition perçue au titre des prélèvements sociaux sur les plus-values immobilières.

Données clés

Auteur : [Mme Claudine Schmid](#)

Circonscription : Français établis hors de France (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52705

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2748

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5995